

Dossier traité par : Michel Hainaut

Tél. : 0477.530.100

N/Réf. MH/24.43.04

25.04.2024



Monsieur,

Offre de prix : **Traitement anti-mérule :**
Rue Miss Cavell, 31 à 6044 Roux



Suite à votre demande, nous vous confirmons la présence d'une attaque par le champignon parasite du bois, la **Mérule**, *Serpula lacrimans*, à l'immeuble sous rubrique .

Nous constatons la présence de fructifications (Carpophores).

L'attaque se situe au rez de chaussée, autour de la cage d'escaliers et dans la cave.

L'origine de l'attaque semble provenir de fuites par la descente d'eaux pluviales et/ou par la toiture.

Nous nous permettons de vous envoyer notre offre pour l'élimination de l'attaque et la remise en état des dégâts.

Nous vous invitons à lire attentivement notre Notice Technique et le plan ci-joints.

Travaux à effectuer par des tiers au préalable, comme convenu :

Faire vérifier et réparer le plus rapidement possible la source d'humidification des boiseries.

../..1

Travaux spécialisés à faire par nos techniciens :**1. Travaux préparatoires**

Installation de chantier : échafaudages, protection des sols, réservation de la voie publique, ...	1 fft
Démontage de la première colée d'escalier, y compris garde-corps et cloison	1 fft
Démontage partiel de mobilier dans la zone d'intervention (cuisine)	1 fft
Démontage de radiateur	1 pièce
Etançonnage des solives subsistantes	1 fft
Démontage de portes, y compris ébrasement, chambranles et blochets	3 portes
Déplafonnage des plafonds	26,8 m ² *
Démontage de lambris	14,8 m ²
Décapage des enduits muraux.	90 m ² *
Démontage des boiserie pourries : plancher/gîtage - palier 1er étage	3 m ²
Dégagement de linteaux	3 portes
Contrôle de la charpente de la toiture en tuiles en appentis	1 fft
Contrôle des planchers à l'étage	1 fft

Il n'est pas prévu de vider la cave de ses décombres - en supplément

Evacuation de nos décombres	1 fft
-----------------------------	-------

2. Traitement anti-mérule

Brûlage chimique des masses mycéliennes sur les maçonneries	1 fft
Brossage et stérilisation de la maçonnerie en surface et en profondeur (forage et injection + pulvérisation)	90 m ² *
Traitement des encastremets des solives	1 fft
Traitement des encastremets des linteaux	3 baies
Traitement des boiserie subsistantes autour de l'attaque : charpente de la toiture basse, structure en bois des faux-plafond (cuisine), palier subsistant 1er étage.	21 m ²
Nettoyage à l'eau de la sporée.	87,2 m ²

3. Travaux de reconstruction

Remplacement de linteau en béton + remaçonage	3 pièces*
Evacuation du chantier	1 fft

*** Quantité présumée**

Nous réaliserons un mesurage contradictoire en fin de chantier pour déterminer les quantités exactes qui auront été traitées.

Remarques :

Il n'est pas prévu de reconstruire l'escalier et le palier.

Pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas visité la cave. Il n'est pas prévu d'évacuer le contenu de la cave, ni de traiter hors de la zone reprise sur le plan.

Le nettoyage de la sporée en cave est bien compris dans notre offre.

Travaux à effectuer par des tiers à la suite de nos travaux :

Tout autre travail de réfection : plafonnage, plafond, portes et ébrasements, escaliers, remise en place de radiateur, ...

Révision de l'étanchéité des toitures; nous ne pourrions être tenus responsables des désordres qui pourraient apparaître à la toiture des suites de notre intervention.

Le nettoyage locatif.

Le produit biocides :

- * Le produit utilisé le "SARPECO 910" est une micro-émulsion en phase aqueuse.
- * Insecticide et un fongicide, de type curatif et préventif, pour bois et pour maçonnerie
- * Matières actives fongicides : **Propiconazole** et **Tebuconazole**
- * Matières actives insecticides : **Permethrine** et **Butylcarbamate à base d'iode**

Mérule cachée:

Nous attirons votre attention sur le fait que notre prix concerne exclusivement les zones indiquées sur le plan de travail et/ou décrites dans l'offre.

Etant donné la caractéristique que possède les champignons à se développer derrière les plafonds, sous les planchers, ..., il y a éventuellement un risque que l'attaque s'étende au-delà des zones décrites.

Dans ce cas, nous nous réservons le droit de vous soumettre une offre complémentaire couvrant cette extension de l'attaque.

suite de l'offre :

Rue Miss Cavell, 31 à 6044 Roux

Garantie 20 ans.

La garantie est délivrée au client et demeure valide pour autant que le client entretienne convenablement l'immeuble concerné en "bon père de famille" et empêche toute entrée d'humidité dans celui-ci.

Prix :

Notre prix relatif pour l'exécution des travaux décrits ci-dessus, conformément avec nos conditions de vente au verso, s'élève à :

20.900 € hors TVA

Sauf stipulation contraire de votre part, les factures seront établies avec un taux de TVA de 6%. Au cas où un autre taux de TVA doit être appliqué, il vous appartient de le préciser lors de la commande.

Début des travaux :

A convenir à la réception de votre commande.

En cas d'acceptation de notre offre, veuillez bien nous retourner le double de la présente, la copie jaune complète, signée pour accord.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Emile Verschueren
Gérant

Lu et approuvé,

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Fonds du Logement
Monsieur Bartholomé
Rue du Brabant, 1
6000 Charleroi

Traitement anti-mérule :
Rue Miss Cavell, 31 à 6044 Roux



25.04.2024

1. Travaux préparatoires

Installation de chantier : échafaudages, protection des sols, réservation de la voie publique, ...	1 fff	600	600
Démontage de la première colée d'escalier, y compris garde-corps et cloison	1 fff	310	310
Démontage partiel de mobilier dans la zone d'intervention (cuisine)	1 fff	150	150
Démontage de radiateur	1 pièce	30	30
Etançonnage des solives subsistantes	1 fff	150	150
Démontage de portes, y compris ébrasement, chambranles et blochets	3 portes	30	90
Déplafonnage des plafonds	26,8 m ²	48	1.286
Démontage de lambris	14,8 m ²	10	148
Décapage des enduits muraux.	90 m ² *	43	3.870
Démontage des boiseries pourries : plancher/gîtage - palier 1er étage	3 m ²	86	258
Dégagement de linteaux	3 portes	140	420
Contrôle de la charpente de la toiture en tuiles en appentis	1 fff	120	120
Contrôle des planchers à l'étage	1 fff	120	120
<i>Il n'est pas prévu de vider la cave de ses décombres - en supplément</i>		0	0
Evacuation de nos décombres	1 fff	800	800
			8.352

Fonds du Logement
Monsieur Bartholomé
Rue du Brabant, 1
6000 Charleroi



Traitement anti-mérule :
Rue Miss Cavell, 31 à 6044 Roux

25.04.2024

2. Traitement anti-mérule

Brûlage chimique des masses mycéliennes sur les maçonneries

Brossage et stérilisation de la maçonnerie en surface et en profondeur (forage et injection +

Traitement des encastrement des solives

Traitement des encastrement des linteaux

Traitement des boiserie subsistantes autour de l'attaque : charpente de la toiture basse, structure en

Nettoyage à l'eau de la sporée.

1	fft	320	320
90	m ² *	110	9.900
1	fft	100	100
3	baies	20	60
21	m ²	10	210
87,2	m ²	8	698
			11.288

3. Travaux de reconstruction

Remplacement de linteau en béton + remaçonage

Evacuation du chantier

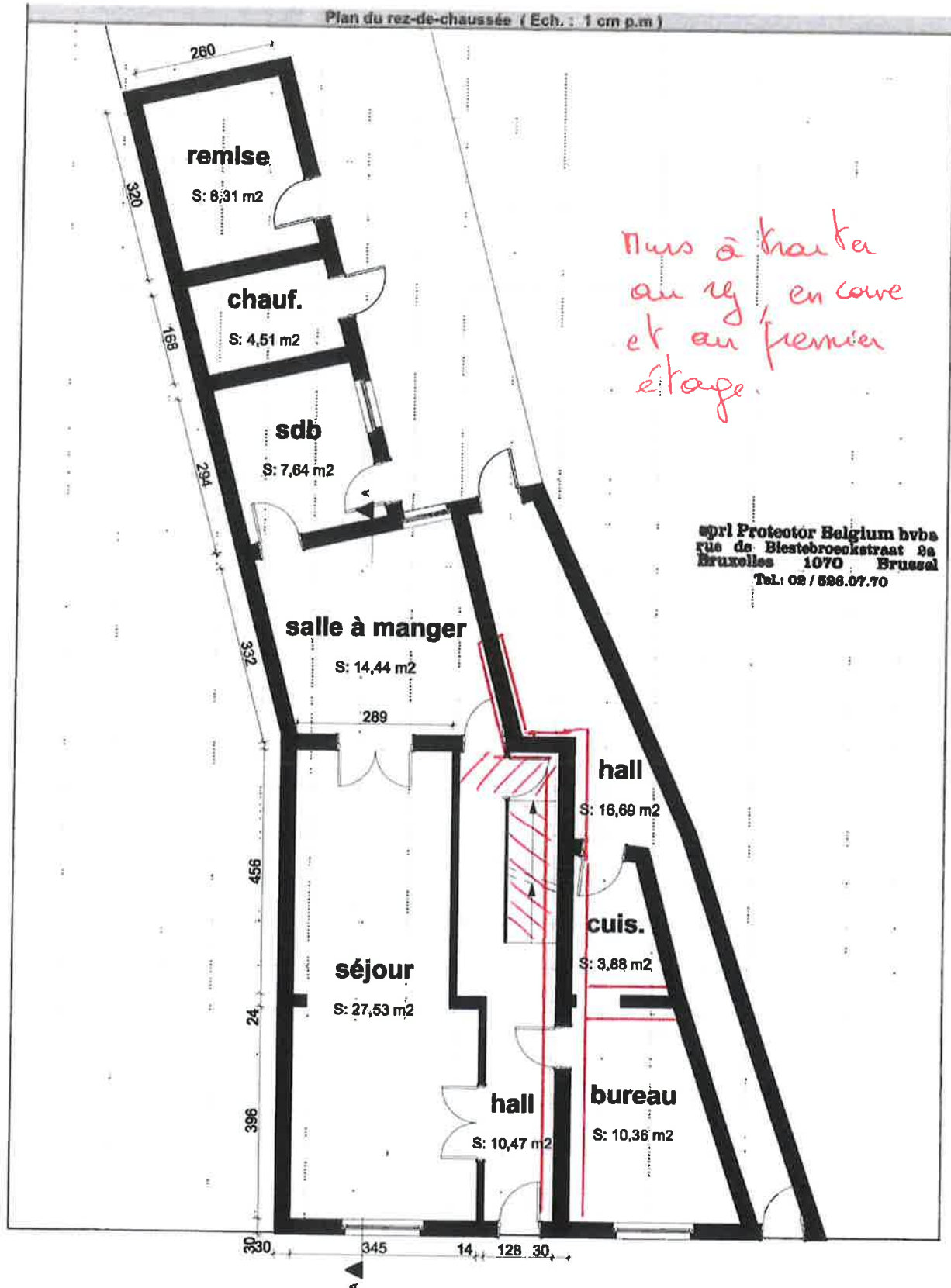
* **Quantité présumée**

Nous réaliserons un mesurage contradictoire en fin de chantier pour déterminer les quantités exactes qui auront été traitées.

3	pièces*	320	960
1	fft	300	300
			1.260

Total général 20.900

Plan du rez-de-chaussée (Ech. : 1 cm p.m)



*Plus à traiter
au rez en cave
et au premier
étage.*

spri Protector Belgium bvba
rue de Bielebroeckstraat 2a
Bruxelles 1070 Brussel
Tel: 02 / 586.07.70

1. Délai de validité de l'offre: 28 jours. Après cette période, nous nous réservons le droit de l'annuler notre offre ou de la modifier.
2. Les travaux spécialisés mentionnés dans cette offre doivent être réalisés par nos propres techniciens. Notre responsabilité ne pourrait en aucun cas être engagée en cas d'intervention partielle ou totale par des tiers sans notre autorisation écrite.
3. Facturation:
 - * une facture d'acompte de 30% payable à sa réception.
 - * le solde, soit à l'achèvement total des travaux, soit au prorata des travaux effectués.
4. T.V.A.: selon Arrêté royal du 11 novembre 1995 modifiant celui du 18 juillet 1986, le soussigné déclare pour une facturation à un taux de T.V.A. de:
 - 6 %: que les travaux de la présente offre ont pour objet la transformation, la rénovation, de tout ou d'une partie d'un bâtiment d'habitation dont la première occupation précède d'au moins quinze ans la première date d'exigibilité, soit exclusivement, soit à titre principal comme logement privé.
NB: T.V.A. 6%: exclusivement sur soumission de l'attestation signée par le propriétaire- le cas échéant.
 - 21 %: que les travaux de la présente offre sont destinés à un bâtiment à usage professionnel/commercial dans ce cas, prière de nous communiquer l'adresse de facturation et le n° de TVA.
5. Paiement: du solde des travaux : endéans les 10 jours, sans escompte. En cas de non paiement des factures à la date d'échéance, leur montant sera majoré d'office d'une indemnité forfaitaire de 10 % avec un minimum de € 25,00 et ce sans mise en demeure préalable. Il sera dû, en outre, un intérêt moratoire calculé à dater de l'échéance au taux de 1% par mois de retard.
6. Annulation de la commande: le client qui décide d'annuler sa commande ou de rompre le contrat, nous est redevable d'un dédommagement forfaitaire et incompressible égal à 30 % de la valeur de la commande ou contrat.
7. Tout dégât ou conséquence direct ou indirect résultant de notre intervention doit nous être signalé dans les 48 heures suivant notre intervention.
8. Interruption ou suspension des travaux: nous déclinons toute responsabilité pour la poursuite des travaux en cas d'interruption ou suspension du chantier pour des raisons indépendantes de notre volonté.
9. Tout litige relatif à l'exécution de la commande ou à l'interprétation du contrat ainsi que les présentes conditions de ventes relèvent de la compétence des tribunaux de Bruxelles. Le contrat, y compris les présentes conditions de vente qui en font partie, est soumis au droit belge.





